

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
25 SEPTEMBRE 2014**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 25 septembre 2014 à 11h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame la conseillère Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 11h00 et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 1790 du présent procès-verbal.

2014-09-14

Acceptation des soumissions pour la fourniture des matériaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial (LOT-3), pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM)

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'automne 2014 et à l'été 2015, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 12 septembre 2014 pour la fourniture des matériaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 23 septembre 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial avaient été invités à soumissionner dont : Réal Huot inc., Wolseley Canada et EMCO;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie EMCO corporation celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

(ATTENDU)

ATTENDU les prix soumis taxes et escomptes inclus, pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial présentés au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Réal Huot inc.	67 434,64\$
Wolseley Canada	67 712,55\$
EMCO corporation	61 539,76\$

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 12 septembre 2014 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE le conseil mandate EMCO corporation pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 61 539,76\$, taxes et escompte de 2% incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM).

Adoptée à l'unanimité.

2014-09-15

Acceptation des soumissions pour la fourniture des matériaux granulaires MG-20 (LOT-4), pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM);

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'automne 2014 et à l'été 2015, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 12 septembre 2014 pour la fourniture des matériaux granulaires MG-20;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 23 septembre 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de la fourniture de matériaux granulaires MG-20 avaient été invités à soumissionner dont : Maskimo construction inc., Construction DJL inc. et Carrières Trois-Rivières;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Maskimo Construction inc. celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU les prix soumis taxes et escomptes inclus, pour la fourniture des matériaux granulaires MG-20 présentée au tableau suivant: **(ATTENDU)**

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

Compagnies	Prix
Maskimo construction inc.	11,81\$/t.m.
Construction DJL inc.	12,34\$/t.m.
Carrières Trois-Rivières inc.	13,27\$/t.m.

ATTENDU que la carrière de Maskimo construction inc. est la plus près de notre site de travaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 12 septembre 2014 pour la fourniture de matériaux granulaires MG-20 pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE le conseil mandate Maskimo construction inc. pour la fourniture de matériaux granulaires MG-20, pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 11,81\$/t.m. taxes et escompte de 2% inclus.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM).

Adoptée à l'unanimité.

2014-09-16

Acceptation des soumissions pour la fourniture de sable (LOT-5), pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM);

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'automne 2014 et à l'été 2015, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 12 septembre 2014 pour la fourniture de sable;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 23 septembre 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de la fourniture de sables avaient été invités à soumissionner dont : Les Entreprises JPG Bergeron inc., Sintra inc. et Roger Brouillette et fils;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Roger Brouillette et fils, celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

(ATTENDU)

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour la fourniture de sable présentée au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Les Entreprises JPG Bergeron inc.	4,30\$/t.m.
Sintra inc.	Pas soumissionné
Roger Brouillette et fils	3,71\$/t.m.

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 12 septembre 2014 pour la fourniture de sable pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE le conseil mandate Roger Brouillette et fils pour la fourniture de sable, pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 3,71\$/t.m. taxes incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM).

Adoptée à l'unanimité.

2014-09-17

Acceptation des soumissions pour la construction des murs de fondation, dalle sur sol, dalle structurale du poste de traitement, base de béton pour génératrice ainsi que la dalle pour le bâtiment du puits P-14 (LOT-6), pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM);

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'automne 2014 et à l'été 2015, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 12 septembre 2014 pour la construction des murs de fondation, dalle sur sol, dalle structurale du poste de traitement, base de béton pour génératrice ainsi que la dalle pour le bâtiment du puits P-14;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 23 septembre 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU que quatre professionnels dans le domaine de la construction des murs de fondation, dalle sur sol, dalle structurale du poste de traitement et base de béton pour génératrice avaient été invités à soumissionner dont : Coffrage Sanschagrin inc., Cimentier Steve Dumas inc., Coffrage Réal Bergeron inc. et Alain Massicotte Excavation;

(ATTENDU)

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Coffrage Sanschagrín inc. celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour la construction des murs de fondation, dalle sur sol, dalle structurale du poste de traitement, base de béton pour génératrice ainsi que la dalle pour le bâtiment du puits P-14 sables présentée au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Coffrage Sanschagrín inc.	102 858,19\$
Cimentier Steve Dumas inc.	Pas soumissionné
Coffrage Réal Bergeron inc.	131 604,98\$
Alain Massicotte Excavation	Pas soumissionné

ATTENDU que les prix soumis dépassent 100 000\$ et qu'il n'est pas permis par la loi sur les contrats des organismes publics d'octroyer un contrat par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que la municipalité avait demandé dans son appel d'offres sur invitation un prix pour l'ouvrage de béton armé du poste de traitement, un prix pour la base de génératrice, un prix pour le bâtiment du puits P-14 et un prix pour les dalles de propreté;

ATTENDU que les prix soumis taxes incluse, incluant un escompte de 1%, par le plus bas soumissionnaire, Coffrage Sanschagrín inc. sont :

- L'ouvrage de béton armé du poste de traitement : 73 252,24\$
- La base de génératrice : 13 431,38\$
- Le bâtiment du puits P-14 : 11 280,08\$
- Les dalles de propreté : 4 894,49\$

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse retire de la soumission déposée par Coffrage Sanschagrín inc., l'item dalles de propreté, pour un montant de 4 894,49\$ taxes incluses;

ATTENDU que cet ouvrage sera réalisé par les employés municipaux et que le montant final pour octroyer le contrat à Coffrage Sanschagrín sera de 97 963,70\$, taxes incluses, ce qui est conforme aux appels d'offres sur invitation;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 12 septembre 2014 pour la construction des murs de fondation, dalle sur sol, dalle structurale du poste de traitement, base de béton pour génératrice ainsi que la dalle pour le bâtiment du puits P-14 pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

(QUE)

QUE le conseil retire de la soumission déposée par Coffrage Sanschagrin inc., l'item dalles de propreté, pour un montant de 4 894,49\$ taxes incluses et mandate Coffrage Sanschagrin inc. pour la construction des murs de fondation, dalle structurale du poste de traitement, base de béton pour génératrice ainsi que la dalle pour le bâtiment du puits P-14, pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 97 963,70\$ taxes et escompte de 1% incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM).

Adoptée à l'unanimité.

2014-09-18

Refus des soumissions pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14 (LOT-7), pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM)

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'automne 2014 et à l'été 2015, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 12 septembre 2014 pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 23 septembre 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU que quatre professionnels dans le domaine de la construction de bâtiment avaient été invités à soumissionner dont : Construction Richard Champagne, Paul-A. Bisson inc., Rénovation Guy Lord inc. et Construction Cossette & Lafontaine inc.;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Construction Richard Champagne celle-ci était non-conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14 sable présentée au tableau suivant :

Compagnies	Prix
Construction Richard Champagne	89 927,32\$
Paul-A. Bisson inc.	139 495,00\$
Rénovation Guy Lord inc.	129 797,58\$
Construction Cossette & Lafontaine inc.	Pas soumissionné

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire, Construction Richard Champagne, avait inscrit une note à sa soumission n'incluant pas l'escalier en acier galvanisé demandé aux plans et devis;

ATTENDU que cette note rend sa soumission non-conforme puisque nous n'avons pas de prix pour l'escalier dans sa soumission et que tous les autres soumissionnaires ont inclus l'escalier dans leur soumission;

(ATTENDU)

ATTENDU que les autres prix soumis par les autres soumissionnaires dépassent 100 000\$ et qu'il n'est pas permis par la loi sur les contrats des organismes publics d'octroyer un contrat par appel d'offres sur invitation dépassant ce montant;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 12 septembre 2014 pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14 pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE le conseil refuse d'octroyer le contrat pour la construction du bâtiment de traitement et du bâtiment du puits P-14, pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable selon les modalités de l'appel d'offres, puisque le soumissionnaire ayant fourni le plus bas prix est non-conforme et les autres soumissionnaires dépassent le montant permis pour un appel d'offres sur invitation. Le conseil demande à monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, de revoir certaines clauses du devis faisant partie de l'appel d'offres et lui demande de retourner en appel d'offres sur invitation.

QUE le conseil demande à monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, de revoir certaines clauses du devis faisant partie de l'appel d'offres et lui demande de retourner en appel d'offres sur invitation.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM).

Adoptée à l'unanimité.

2014-09-19

Acceptation des soumissions pour l'aménagement du puits P-14 et le redéveloppement du puits P-12 (LOT-8), pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM);

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'automne 2014 et à l'été 2015, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 12 septembre 2014 pour l'aménagement du puits P-14 et le redéveloppement du puits P-12;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 23 septembre 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU que deux professionnels dans le domaine de la construction de puits avaient été invités à soumissionner dont R.J. Lévesque & Fils Ltée et Groupe Puitbec;
(ATTENDU)

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie R.J. Lévesques & Fils Ltée celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour la fourniture de sables présentée au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Groupe Puitbec	Pas soumissionné
R.J. Lévesque & Fils	55 970,41\$

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 12 septembre 2014 pour l'aménagement du puits P-14 et le redéveloppement du puits P-12 pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE le conseil mandate R.J. Lévesque & Fils pour l'aménagement du puits P-14 et le redéveloppement du puits P-12, pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 55 970,41\$ taxes incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM).

Adoptée à l'unanimité.

2014-09-20

Acceptation des soumissions pour l'installation d'une membrane d'étanchéité sur le dessus du réservoir existant (LOT-9), pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM);

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'automne 2014 et à l'été 2015, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 12 septembre 2014 pour l'installation d'une membrane d'étanchéité sur le dessus du réservoir existant;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 23 septembre 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de l'installation de membrane d'étanchéité avaient été invités à soumissionner dont : Les Entreprises Jules Therrien et fils inc., Toitures Daniel Carignan inc. et Couvreurs M. St-Louis et fils inc.

(ATTENDU)

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Couvreur M. St-Louis et fils inc. celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour l'installation d'une membrane d'étanchéité sur le dessus du réservoir existant présentée au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Couvreur M. St-Louis et fils inc.	24 710,43\$
Toitures Daniel Carignan inc	Pas soumissionné
Les Entreprises Jules Therrien et fils inc.	Pas soumissionné

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 12 septembre 2014 pour l'installation d'une membrane d'étanchéité sur le dessus du réservoir existant pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE le conseil mandate Couvreur M. St-Louis et fils inc. pour l'installation d'une membrane d'étanchéité sur le dessus du réservoir existant, pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 24 710,43\$ taxes incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructure Québec Municipalité (PIQM).

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2014-09-21

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 11h45.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général